

Barème des honoraires*

ACHAT ET VENTE:

Prix de vente	Taux d'honoraires TTC	
Jusqu'à 50 000 €	Forfait de 3 000 € TTC	
De 50 001 € à 100 000 €	Forfait de 5 000 € TTC	
De 100 001 € à 250 000 €	5,00% TTC	
De 250 001 € à 500 000 €	4,50% TTC	
De 500 001 € à 700 000 €	4,00% TTC	
De 700 001 € à 900 000 €	3,80% TTC	
A partir de 900 001 €	3,50% TTC	

^{*}Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulations contraires prévues au mandat

En cas de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier, le barème applicable est celui du titulaire du mandat initial.

LOCATION:

Locaux à usage d'habitation Loi n°89-462)	A la charge du Bailleur	Entremise et négociation	4% TTC du loyer annuel charges comprises
		Visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail	12 € TTC /m² habitable Loi ALUR
		État des lieux	3 € TTC /m² habitable Loi ALUR
	A la charge du Locataire	Visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail	12 € TTC /m² habitable Loi ALUR
		État des lieux	3 € TTC /m² habitable Loi ALUR
Locaux à usage commercial, civil, professionnel ou mixte	A la charge du Bailleur	10% HT du loyer annuel hors charges	
	A la charge du Locataire	10% HT du loyer annuel hors charges	
Autres locaux (parking, cave, etc)	A la charge du Locataire	Forfait 200 € par lot loué	

^{**}TVA au taux légalement en vigueur, actuellement de 20%.